



BREF MUNICIPAL DE COUCHEY

Bref d'informations N° 283.

SYNTHÈSE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2021.

* * * * *

Les comptes rendus intégraux des Conseils Municipaux seront consultables
aux différents tableaux d'affichage situés sur la commune :
. Mairie – Rue Antoine Bolnot – Rue Édouard Herriot
. sur le site internet de la mairie : www.mairie-de-couchey.fr
. au secrétariat de mairie.

Étaient présents : Mesdames BELORGEY, SIRUGUE, BOULÈRE, DEREY, HUDELLOT, LAMIA et QUÉTIER.
Messieurs CARRÉ, BIGUEUR, JEANNIN, CHAUVENET, COLLIN, KOHUT et ZUCCO.

Procuration de : Monsieur FRANÇOIS à Monsieur JEANNIN.

Secrétaire de séance : Nelly BOULÈRE.

BUDGET / FINANCES

- . **Terrain de sports** : au vu des propositions formulées par les cabinets d'études consultés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le moins-disant, à savoir le **Cabinet BAFU**, en qualité de maître d'œuvre pour la réalisation des travaux de réaménagement du terrain multisports.
- . **Achat de terrain** : à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition relative à l'achat, par la commune, de la parcelle de terrain cadastrée **section A numéro 9, sise au lieudit « La Sève »**, d'une superficie de 7ha 90ca, pour un montant de **14 220 €**, et autorise le Maire à signer l'acte notarié inhérent à cette acquisition.
- . **Fanfare Solidaire Roller Toaster** : une aide financière d'un montant de **200 €**, sera versée à un groupe d'étudiants de l'École Centrale de Nantes, dont fait partie un jeune de Couchey, en vue de réaliser un documentaire, qui sera présenté aux habitants de la commune, visant à **faire découvrir les cultures musicales** européennes et à mettre en avant la **musique de rue en Europe**.

INFORMATIONS DIVERSES

- . **Convention d'occupation privative du domaine public avec la société INFRACOS** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer, pour une durée de 12 années, une convention d'occupation du domaine public, concernant la mise à disposition de la **parcelle cadastrée section AH numéro 85, sise au lieudit « Sur le Paquier des Joncs »**, avec la société INFRACOS, qui gère désormais le patrimoine des sociétés SFR et BOUYGUES TELECOM. Ladite convention annule et remplace celle qui avait été signée en 2011 avec SFR.
- . **Plan d'aménagement forestier** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de l'ONF visant à intégrer, dans le plan de gestion de la forêt communale, les parcelles de bois cadastrées **section A numéros 286, « Le Dessus de la Manche » et 9, « La Sève »**, ainsi que **section AO numéros 212 et 220, « Au Larrey »**.
- . **Modification du PLUi de Dijon-Métropole** : à l'unanimité, les conseillers émettent un avis favorable à la proposition de nouvelle délimitation de la servitude engendrée par le **Colombier de Marsannay-la -Côte**, visant à exclure de cette emprise, les quelques parcelles agricoles concernées sur Couchey, sises au lieudit « En Auvone ».
- . **Travaux rue de l'Europe** : les travaux de réfection de la rue de l'Europe sont quasiment terminés. **Le marquage des peintures routières** devrait être réalisé fin mars /début avril.

- . **Éclairage public** : le remplacement de 145 ampoules à LED a été effectué par l'entreprise CITÉOS, y compris sur les candélabres de la rue de l'Europe, permettant ainsi, à la commune, de réaliser des économies d'énergie estimées à 60 %.
- . **Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine** : le Préfet ayant donné son accord en vue de la création d'une AVAP sur Couchey, au motif que le projet répond **aux objectifs de protection et de mise en valeur** tels que définis dans le Code du Patrimoine, le Conseil Municipal, à son tour, et à l'unanimité, **valide ledit projet tel qu'il a été présenté aux services de l'État**. Celui-ci sera applicable aux déclarations en matière d'urbanisme, dès que les formalités de publicité auront été accomplies.
- . **Déploiement de la fibre** : la mise en fonctionnement de la fibre sur Couchey, est **prévue pour 2022**. Chacun devra ensuite, prendre individuellement l'attache de son fournisseur d'accès, afin de pouvoir bénéficier de ce service.
- . **Programme des réalisations de projets à venir** : à la suite des travaux de la rue de l'Europe, devraient être réalisés ceux des rues du **lotissement des Castors**, puis le **réaménagement du terrain multisports**.



SERVICES MUNICIPAUX OU INTERCOMMUNAUX

- . **Règlement intérieur du Conseil Municipal** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le règlement intérieur relatif à son fonctionnement**, qui sera consultable en mairie.
 - . **Livraison de poissons** : vous souhaitez vous approvisionner en poissons frais, crustacés et coquillages en direct des criées des côtes françaises, vous pouvez passer commande auprès de **POISSON DIJON** au plus tard le lundi soir, pour **une livraison le mercredi soir dès 17h30**, dans la cour de la mairie. **Contactez Delphine au 06.71.53.12.67**.
 - . **Manifestations 2021** : le comité Animations et Loisirs informe la population qu'en raison des conditions sanitaires actuelles, **aucune manifestation ne sera organisée sur la commune en 2021**.
 - . **Commémoration du 19 Mars** : en accord avec l'Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Couchey, et compte-tenu du contexte actuel, **aucune cérémonie ne sera organisée** à l'occasion de la Journée Nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie. Une **gerbe sera néanmoins déposée au Monument aux Morts par la municipalité**.
 - . **Élections** : les scrutins relatifs aux élections départementales et régionales se dérouleront simultanément les **dimanches 13 et 20 juin prochains**, dans les bureaux de vote habituels (salle Albert DEREY et salle d'activités du groupe scolaire Louis Combes), de **8 heures à 18 heures**. Les personnes qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales de la commune de COUCHEY, peuvent le faire **jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent le scrutin** (vendredi 07 mai 2021), soit en se présentant en mairie **munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile**, soit **via le site www.service-public.fr**.
- Merci aux personnes volontaires et disponibles pour assurer les fonctions d'assesseurs dans les bureaux de vote, de bien vouloir en informer le secrétariat de mairie.

Nous vous rappelons que toute demande de travaux ou permis de construire doit faire l'objet d'une déclaration en mairie